Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac ST2S, veuillez visiter :
bacst2s.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC ST2S • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac ST2S

Sciences et techniques sanitaires et sociales

Session 2023 • Code sujet : **23-2SST2SPO1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Mobilisation des connaissances : déterminants sociaux et santé** (1 question) **Page 3**

2. **Développement s'appuyant sur un dossier documentaire : les cancers de la peau** (2 questions) **Page 4**

3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://bacst2s.fr/assets/annales/bac-st2s/Sciences et techniques sanitaires et sociales/2023/Bac ST2S - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Session 2023 - 4-Sujet.pdf

1. Mobilisation des connaissances : déterminants sociaux et santé

Cette partie porte sur l'influence des déterminants sociaux sur la santé d'un individu. Il est demandé d'illustrer cette affirmation à partir des connaissances mobilisées.

Question. Illustrer l'affirmation selon laquelle les déterminants sociaux peuvent influencer la santé d'un individu.

Les déterminants sociaux sont les conditions de vie, de travail et d'éducation, ainsi que les ressources et le soutien dont dispose une personne. Par exemple, un faible revenu peut rendre plus difficile l'accès à une alimentation équilibrée, à un logement salubre et aux soins. Un travail pénible ou précaire peut favoriser le stress et des problèmes de santé. À l'inverse, l'éducation facilite la compréhension des messages de prévention, et le soutien de l'entourage peut protéger le bien-être. Ces différences d'exposition aux risques et d'accès aux ressources contribuent aux inégalités sociales de santé.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les conditions sociales influencent les risques, les comportements et l'accès aux ressources, ce qui peut créer des inégalités de santé.

2. Développement s’appuyant sur un dossier documentaire : les cancers de la peau

Le dossier présente des données sur les cancers de la peau, notamment le mélanome, puis des documents sur leur prise en charge, les professionnels impliqués et les actions de soutien. Il aborde également la détection précoce et les moyens de prévenir le mélanome par la réduction de l’exposition aux UV.

Question 1. Présenter la prise en charge des cancers de la peau par le système de soins. Cette question vaut 7 points.

1. Le médecin traitant sensibilise et oriente vers un dermatologue si une lésion est suspecte. Le dermatologue examine la peau, éventuellement au dermoscope, puis peut retirer la lésion pour la faire analyser au microscope. Des examens complémentaires précisent l’extension du cancer et l’état de santé du patient.
2. Après accord du patient, une réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) réunit les spécialistes pour proposer un traitement adapté. Le médecin présente un programme personnalisé de soins (PPS). La prise en charge peut comprendre chirurgie, chimiothérapie, thérapies ciblées ou immunothérapie. Une infirmière de coordination accompagne le patient et les équipes suivent les complications.
3. Les consultations sont remboursées en partie par l’Assurance maladie et la complémentaire santé ; la CSS et l’AME permettent une prise en charge sans avance de frais. La Ligue contre le cancer propose aussi des groupes de parole et des soutiens.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le parcours associe orientation, diagnostic, soins personnalisés, accompagnement et soutien, avec une prise en charge financière selon la couverture du patient.

Question 2. Montrer comment la prévention participe à la lutte contre les cancers de la peau. Cette question vaut 7 points.

La prévention limite la survenue des cancers en réduisant l’exposition aux UV, principal facteur favorisant le mélanome. Elle vise aussi à détecter tôt les lésions, ce qui améliore les chances de guérison.

- Se protéger du soleil : rechercher l’ombre, se couvrir, éviter l’exposition entre 12 h et 16 h et utiliser une crème anti-UVA/UVB adaptée, d’indice FPS 25 au minimum. Protéger particulièrement les enfants et adolescents, éviter les coups de soleil et les cabines UV.
- Observer régulièrement toute sa peau, idéalement tous les trois mois, et consulter en cas d’anomalie. Les personnes à risque doivent faire examiner leur peau par un dermatologue au moins une fois par an. Médecins, infirmiers et autres professionnels sensibilisent et orientent.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La protection contre les UV réduit le risque ; l’auto-examen et le suivi médical favorisent une détection précoce.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve de spécialité Sciences et techniques sanitaires et sociales du baccalauréat technologique, session 2023, porte le code 23-2SST2SPO1. D'une durée de 3 heures et de coefficient 16, elle comprend une mobilisation des connaissances et un développement documentaire. Le sujet aborde les déterminants sociaux de santé et la lutte contre les cancers de la peau : soins, détection précoce et prévention.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La concertation pluridisciplinaire réunit les spécialistes afin de proposer un traitement adapté au cancer et à la situation du patient.
- Le diagnostic de certitude d'un cancer cutané repose sur l'examen microscopique d'un prélèvement de la lésion.
- L'auto-examen de la peau est recommandé tous les trois mois ; les personnes à risque devraient consulter un dermatologue au moins une fois par an.
- Réduire l'exposition aux UV, se mettre à l'ombre, se couvrir et utiliser une protection solaire adaptée aide à prévenir le mélanome.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer prévention, détection précoce, diagnostic et prise en charge thérapeutique.
- Préciser le rôle des professionnels dans l'orientation, le repérage et les soins.
- S'appuyer sur les annexes et expliquer le lien entre chaque action décrite et la lutte contre le cancer.
- Respecter le barème : 6 points pour la partie 1 et 14 points pour la partie 2, répartis en deux questions de 7 points.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Quel est le rôle de la concertation pluridisciplinaire dans la prise en charge ?

Elle rassemble les spécialistes concernés, qui examinent les résultats et la situation du patient pour proposer un traitement adapté. Le médecin référent explique les décisions au patient et à sa famille ; un programme personnalisé de soins peut ensuite organiser son parcours.

Q : À quelle fréquence faut-il examiner sa peau et consulter un dermatologue ?

Le dossier recommande un auto-examen de l'ensemble de la peau tous les trois mois, particulièrement en présence de facteurs de risque. Pour ces personnes, un examen par un dermatologue au moins une fois par an est généralement conseillé.

Q : Comment le barème est-il réparti et quelle est la durée de l'épreuve ?

L'épreuve dure trois heures et a un coefficient 16. La partie 1 vaut 6 points. La partie 2 vaut 14 points et comporte deux questions, chacune notée sur 7 points.

Q : Quels éléments du dossier mobiliser pour traiter la question sur la prévention ?

Présentez les mesures qui réduisent l'exposition aux UV : rechercher l'ombre, se couvrir, limiter l'exposition aux heures les plus intenses et utiliser une crème adaptée. Vous pouvez aussi évoquer l'auto-examen et le recours aux professionnels pour repérer une anomalie.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacst2s.fr/assets/annales/bac-st2s/Sciences et techniques sanitaires et sociales/2023/Bac ST2S - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Session 2023 - 4-Sujet.pdf
Ressources Bac ST2S : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.